

La Ligue du Dimanche

Président général: L'honorable juge ÉDOUARD FABRE-SURVEYER, Montréal

Vice-président général: L'honorable juge C.-E. DORION, Québec

Conseiller: M. CHARLES BOURGEOIS, avocat, Trois-Rivières

Secrétaire: JEAN-CHYSOSTOME MARTINEAU, avocat, Montréal

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Vous avez sans doute entendu parler de la campagne qui se poursuit actuellement pour faire cesser le travail du dimanche dans l'industrie, notamment dans l'industrie de la pulpe et du papier. Dans plusieurs villes de notre province, aux Trois-Rivières, à Hull, aux Chutes Shawinigan, à Grand-Mère, au Cap-de-la-Madeleine, à Donnacona, à Jonquières, à Kénogami, ailleurs encore, les usines sont en opération jusqu'à sept heures le dimanche matin. En outre, de nombreux ouvriers sont retenus à l'ouvrage, sans nécessité, une partie du dimanche et souvent le travail régulier recommence le soir. La loi du pays interdisant ce travail, des poursuites judiciaires ont été intentées contre les compagnies; celles-ci furent condamnées, mais continuèrent à violer la loi. Les ouvriers sont incapables de se dérober à l'obligation qu'on leur impose de travailler le dimanche; les municipalités, généralement trop dépendantes des puissantes compagnies établies dans leurs limites, ne peuvent pas entrer en lutte contre elles.

La question en est au point qu'on se demande si nous devons laisser de riches industriels, la plupart étrangers à notre pays, imposer à nos compatriotes une violation de la loi contraire à leur conscience, sans que les pouvoirs publics réussissent à les en empêcher. Déjà l'épiscopat de notre province a solennellement dénoncé le mal et prié les autorités civiles de le faire disparaître. C'est pour aider celles-ci dans l'accomplissement de leur difficile devoir que nous vous demandons l'appui moral de votre adhésion à notre mouvement par l'adoption de la résolution ci-jointe. Il faut que toute notre province manifeste sa volonté de voir respecter le jour du Seigneur comme il l'a toujours été parmi nous. Nous ne permettrons pas que des industriels, si puissants qu'ils soient, bouleversent ainsi nos coutumes les plus chères, sans autre but que d'augmenter leurs gains.

Il se peut que, sur votre territoire, le travail du dimanche n'existe pas, mais il s'agit du bien général et il importe que toute notre population manifeste son désir de voir appliquer rigoureusement la loi du dimanche. Déjà plus de quatre cents municipalités de la région de Québec se sont jointes à notre mouvement, les municipalités de Montréal, des Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, de Shawinigan, d'autres encore, déploient un zèle digne d'éloge pour l'exacte observation du repos dominical; nous vous prions donc de donner aussi votre adhésion à cette cause en adoptant aussitôt que possible la résolution ci-jointe, dont vous voudrez bien nous renvoyer deux copies certifiées.

LE SECRÉTAIRE DE LA LIGUE DU DIMANCHE

Comité régional de Montréal

1075 est, rue Rachel, Montréal

Jean Chysostome Martineau